

Communication au Conseil Municipal du mercredi 20 mars 2019
Zone à Faibles Emissions (ZFE)

La Métropole du Grand Paris (MGP) a voté le 12 décembre 2018 le principe de la création d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE). L'objectif est de lutter contre la pollution de l'air en zone urbaine en limitant la circulation des véhicules les plus polluants dans un périmètre défini. Cette ZFE s'apparente à la Zone de Circulation Restreinte (ZCR) mise en place par Paris depuis janvier 2017 mais sur un territoire beaucoup plus vaste englobant Paris et les communes situées dans le périmètre de l'A 86. Tout comme la ZCR, les dispositions de restrictions de circulation de la ZFE devraient s'appuyer sur la classification des véhicules au regard de la vignette Crit'Air avec une mise en place progressive. Ainsi dans un premier temps, seuls les véhicules les plus polluants, à savoir les véhicules « non classés » (1^{ère} immatriculation avant 1997), et les véhicules disposants de la vignette Crit'Air 5, seraient interdits de circulation de 8h à 20h en semaine, et ce à partir de juillet 2019. L'interdiction de circulation devrait ensuite être progressivement étendue aux autres vignettes en vue de l'interdiction définitive de l'ensemble des véhicules thermiques à l'horizon 2030. Le calendrier de restriction de circulation de la ZFE devrait très rapidement se caler sur celui de la ZCR. Dans un premier temps, aucune verbalisation ne devrait être effective, afin de laisser le temps aux automobilistes de prendre leurs dispositions.

Il est à noter toutefois un point important. La Métropole ne peut mettre en œuvre le dispositif de la ZFE sans l'aval des Maires puisque ce sont eux qui détiennent le pouvoir de police de la circulation et qu'ils sont les seuls à pouvoir prendre un arrêté de restriction de circulation sur leurs territoires respectifs.

A ce jour, bien que la proportion de conducteurs impactés soit variable d'une ville à l'autre, certains maires de la Métropole ne sont pas favorables à la mise en place d'un tel projet, tant que des mesures d'aides et d'accompagnement adaptées ne sont pas mises en œuvre, notamment en matière de dispositif d'aides pour le renouvellement des véhicules.

Je partage cet avis. Par ailleurs, en tant que Maire et Président du territoire *ParisEstMarneBois*, je souhaite qu'un débat soit engagé au sein du conseil municipal et qu'une large consultation soit lancée sur le sujet auprès des Nogentais et des habitants du Territoire.